

Ministère d'Etat

Paris le 21 Juin 1854

Beaux arts

Sommaire  
Académie Impériale  
de France à Rome

Compte général  
des Revenues & Dépenses  
pour 1853

Approbation

Paiement du solde  
des Dépenses

Monsieur le Directeur j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 mai dernier et votre Compte général des Revenues et Dépenses de l'Académie Impériale de France à Rome, pendant l'exercice 1853.

Ce Compte renferme à l'égard de certains des Bâtimens, une irrégularité que vous avez pu vous en d'ailleurs vous-même dans votre dernière lettre du 24 mai, se savoir autoriser, pour entretien des bâtimens, sur le Budget spécial de l'Académie Impériale de France à Rome, Chapitre des établissemens des Beaux Arts, quinze dépense de 2,931.67<sup>5</sup>. Nos provisions relativement à cette dépense n'ayant pas été déposées, l'article - entretien des bâtimens dans votre Compte général, devnit donc s'élever seulement à cette somme de 2,931.67<sup>5</sup> vous l'avez portée pour 5,057.20<sup>5</sup>. Il en est résulté un excédant de 2,125.53<sup>5</sup> qui aurait dû être prélevé par vous sur l'allocation de 6000<sup>fr</sup> mise à votre disposition par le Service des Bâtimens, Chap. XIX du Budget. Une partie de cet excédant était déjà ordonné, je le sais, lorsque vous avez reçu communication de la nouvelle Division du mode de Comptabilité de l'Académie. Mais l'Administration pouvait en ce moment cet excédant sur l'allocation spéciale de 6000<sup>fr</sup> et le budget d'autant le Budget spécial de l'Académie Impériale de France à Rome.

J'ai consenti cependant, Monsieur le Directeur surtout à cause de la situation des crédits de l'Académie pour 1853, à approuver cet excédant de Dépense de votre Compte général; mais je vous prie de vouloir bien, à l'avenir vous en expliquer plus exactement dans

Séan G, 9621.

Monsieur le Directeur de l'Académie Impériale de France à Rome



les limites de votre Budget.

Je viens de prier M<sup>le</sup> Ministre des Finances de verser  
par le versement par le Payeur du Corps expéditionnaire français  
en Italie, la somme de 2,558<sup>fr</sup> 89<sup>cs</sup> formant le solde des  
dépenses de l'Académie Impériale de France à Rome en  
1859. Vous eurez, comme d'habitude, à verser de cette  
somme à M<sup>le</sup> le Payeur

Après avoir reçu le Directeur, l'approuvé de ma  
considération très distinguée

Le Ministre d'Etat  
Vostre Signé Artile Goult

Certifié conforme à l'original au bas duquel  
le Directeur a donné vu de la somme de 2558<sup>fr</sup> 89<sup>cs</sup> et que  
sur la réquisition du Payeur de la Division d'occupation  
française il a signé, suivent lui ayant été des mains de  
ce dernier pour servir de pièce à l'appui du paiement de la  
dite somme fait à Rome par le dit Payeur le 7 juillet 1859

Le Secrétaire d'Académie  
Impr. de François à Rome  
A. G. G.